# Vers le développement minier durable

# Prix d’excellence en environnement

**Soumission de candidature**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du projet : |  |
| Nom de l’entreprise : |  |
| Nom de l’installation :  |  |
| Personne-ressource :  |  |
| Adresse : |  |
| Téléphone : |  |
| Adresse courriel : |  |

1. Fournir une description du projet et expliquer comment il répond à au moins un des critères décrits dans l’annexe. (**200 mots** ou moins)

|  |
| --- |
|  |

2. En quoi le projet est-il novateur? (**200** **mots** ou moins)

|  |
| --- |
|  |

3. Ce projet pourrait-il être reproduit dans d'autres contextes ? Si oui, comment ? (**200 mots** ou moins)

|  |
| --- |
|  |

4. Veuillez fournir des données qualitatives ou quantitatives qui démontrent l'efficacité et l'impact du projet. (**200 mots** ou moins)

|  |
| --- |
|  |

5. Les parties intéressées ont-elles participé à la conception ou la mise en œuvre du projet? Si oui, de quelle manière? (**200 mots** ou moins)

|  |
| --- |
|  |

6. Comment décririez-vous le projet et son impact dans un court article sur les médias sociaux ? (**120 caractères** ou moins)

|  |
| --- |
|  |

7. Quand le projet a-t-il débuté et, si cette date est pertinente, quand a-t-il pris fin?

|  |  |
| --- | --- |
| Date de début :  |  |
| Date de fin : |  |

*Remarque : le projet doit avoir eu lieu au cours des trois dernières années.*

8. Le candidat publie-t-il ses résultats pour les protocoles de l’initiative VDMD?

Oui[ ]

Non[x]

9. Veuillez indiquer la date de la dernière vérification externe VDMD et le nom du fournisseur de services de vérification.

|  |
| --- |
| Date de la vérification externe :  |
| Nom du fournisseur de services de vérification :  |

10. Informations complémentaires

☐ Le candidat a-t-il fourni des photos en haute résolution à l'appui de sa candidature ? (Obligatoire)

*Remarque : toute photo fournie à l'AMC dans le cadre de la soumission des prix peut être utilisée dans d'autres documents liés à l'initiative VDMD (par exemple, études de cas, bulletins d'information, documents Web, médias sociaux).*

☐ Le candidat a-t-il joint au moins une lettre de soutien ou d'approbation d'une communauté d'intérêt pertinente ? (Obligatoire)

☐ Le candidat a-t-il joint d'autres documents d'appui (par exemple, des articles de presse, des rapports de consultants, des vidéos) ? (Facultatif)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mis en candidature par :** |  |  |
|  |  |  |

# Annexe : Critères du prix d’excellence VDMD en engagement communautaire

Le prix sera décerné à une exploitation minière ou métallurgique qui participe actuellement à l'initiative VDMD et rend public son rendement en regard de l'initiative, pour souligner une réalisation novatrice en matière d'excellence environnementale qui a eu lieu au cours des trois dernières années et dont les retombées correspondent à au moins l'un des critères suivants :

* Collaboration avec les communautés d'intérêts et les groupes locaux de protection de l'environnement afin de préserver les écosystèmes vulnérables et d'améliorer la biodiversité.
* Investissements dans les énergies renouvelables.
* Initiatives qui rehaussent la compréhension et la contribution de l'industrie relativement à la protection environnementale, aux connaissances scientifiques et au savoir traditionnel – par l'entremise de recherches, du partage d'information et de partenariats.
* Pratiques d'approvisionnement et de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui tiennent compte de l'environnement.
* Initiatives pédagogiques innovatrices qui contribuent aux efforts de sensibilisation, de conservation et de restauration.
* Projets incarnant les principes directeurs de l'initiative VDMD en ce qui a trait à l'environnement.
* Projets novateurs ayant entraîné d'importantes améliorations sur le plan environnemental.
* Initiatives qui instaurent une pratique exemplaire pouvant être adoptée – ou qui l'est déjà – par l'ensemble de l'industrie en vue d'accroître le rendement environnemental.

**Exigences générales**

1. Le processus de sélection des exploitations minières ou métallurgiques est grandement influencé par leurs plus récents résultats de rendement VDMD. Les exploitations lauréates doivent avoir complété au moins un cycle de vérification dans le cadre de l’initiative VDMD.

2. Le prix peut être remis de temps en temps selon certaines circonstances, mais n’est généralement pas décerné plus d’une fois par année. Une exception peut cependant être envisagée dans le cas de candidatures extraordinaires.

3. Une seule candidature par établissement et par prix est autorisée pour une année donnée.

4. Les membres du Comité de sélection des prix VDMD ne doivent pas être partie prenante d’une candidature.

**Processus de mise en candidature**

La mise en candidature prendra fin le 31 janvier 2022 à 17 h (HNE).

Les candidatures doivent être soumises par courrier électronique à :tsm@mining.ca